

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de la Plateforme de cytométrie pour l'utilisation du Cytomètre Gallios AN24085 sont fixés selon les modalités suivantes :

	Pôle BMS	Autres entités de l'Université Lorraine	Extérieurs
Formation	100€	120€	300€
A l'heure (avec personnel)	90€	100€	135€
A l'heure (sans personnel)	40€	50€	100€
Forfait 50h <i>soit environ 1h de cytométrie par semaine</i>	950€	1200€	Sur devis
Forfait 100h <i>soit environ 3h de cytométrie par semaine</i>	1500€	1800€	Sur devis
Forfait 200h <i>soit environ 1h de cytométrie par jour</i>	2500€	2800€	Sur devis

#### Article 2

Les tarifs de la Plateforme de cytométrie pour l'utilisation du Trieur Astrios AW10009 sont fixés selon les modalités suivantes :

	Pôle BMS	Autres entités de l'Université Lorraine	Extérieurs
A l'heure	105€	120€	220€
Forfait 3h <i>soit environ 1h de tri par semaine</i>	250€	280€	Sur devis
Forfait 50h (annuel)	2500€	3300€	Sur devis

Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire BMCT et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 14 décembre 2017

  
Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

22 DEC. 2017